



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 103686

Texte de la question

M. Jean-Luc Bleunven attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, sur la prime économies d'énergie qui va permettre aux ménages de bénéficier d'une prime exceptionnelle pour les aider à financer leurs travaux d'économies d'énergie. Cette prime a pour objectifs d'accélérer la rénovation énergétique et de lutter contre la précarité énergétique. Le député souligne la volonté du Gouvernement d'intégrer dans ce dispositif la filière bois-énergie ainsi que l'aide pour l'isolation des combles et toitures. Cependant, un certain nombre de systèmes particulièrement performants sont exclus du fait de ce dispositif. Celui-ci donne une prime aux énergies fossiles et à l'effet Joule tandis que les pompes à chaleur ne sont pas éligibles. Cette appréciation pénalise les particuliers et les bailleurs sociaux souhaitant mettre en place ce système de performance énergétique. Pourtant, les pompes à chaleur créent davantage d'énergie qu'elles n'en consomment et permettent donc de réaliser des économies conséquentes. Leurs avantages sont importants tant sur le plan environnemental qu'en termes d'économies d'énergie. En effet, comparativement aux pompes à chaleur, la facture énergétique des chaudières au gaz est d'environ 50 % plus importante et leurs émissions de gaz à effet de serre sont 2,5 fois supérieures. De plus, les pompes à chaleur consomment trois fois moins d'énergie et émettent trois fois moins de gaz à effet de serre que les chauffages électriques. Il souhaite donc connaître son analyse sur cette situation, et les précisions que le Gouvernement pourrait apporter afin d'adjoindre à ce nouveau dispositif une prime pour l'installation de pompes à chaleur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bleunven](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103686

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2017](#), page 2594

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)